

L'Abbeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL — NOUVELLE-ORLEANS. MERCREDI MATIN, 13 JUIN 1849.

Édition et vente par
HAGNE & WEISSE.

No. 52, Rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS :
MERCREDI MATIN, 13 JUIN 1849.

AVIS :
TOUTES LES SOIREEZ SONT REVERBÉES PAR
M. P. DUCOURT, L'ATELIER DE
LA SOIREEZ, 30 AVENUE DE LA NOUVELLE
VILLE, 13 JUIN 1849.

MAGNE & WEISSE.

TICKET WHIG.

ALEXANDRE DECLOUET.

UN TENANT QUINCE K.
DUNCAN E. KENNER.

APRÈS DES COMPTES
DU VILLE BORD D'ON.

CONTRES
TOUTES SOIREEZ
O. P. JACKSON.

EXCLUSIF D'UN
CHARLES M. CONRAD.

MASS MEETING.

UN MASS MEETING DES WHIGS DE
LA NOUVELLE-ORLEANS A LA GARE DES CHEMINS
DE FER PROTESTANT, samedi, le 11 du cour-
rant, à laquelle le Dr. N. C. ANDREWS,
M. ALEXANDRE DE LOUET ET DUN-
CANE, R. KENNEDY, et d'autres rassem-
blent PARIS, RUE DU MUSÉE CENTRAL.

M. DE LOUET ET SES AMIS DE
COLLEGE.

TOURISTE, une partie de l'école des
filles de M. De Louet se sont rendues en route

à Paris. Chaque partie leur a donné

un sac à dos contenant un petit paquet

de denrées pour leur voyage.

ALLEGAMEN.

Un décret dans un mouvement se pré-
pare dans le grand-duché de Luxembourg.

On a appris à Luxembourg, le 16, que le roi de
Prusse avait mandat au chef du Luxembourg qu'il

émit dès à présent un décret autorisant

la révolution dans le pays.

Les Hongrois se retrouvent devant les Aus-
triatiques, mais le mouvement est com-
mencé à Paris.

Le général de la Révolution, qui a été nommé

comme chef de l'armée de la Révolution, a été nommé

comme chef de l'armée de la Révolution.

ALLEGAMEN.

Un décret dans un mouvement se pré-
pare dans le grand-duché de Luxembourg.

On a appris à Luxembourg, le 16, que le roi de
Prusse avait mandat au chef du Luxembourg qu'il

émit dès à présent un décret autorisant

la révolution dans le pays.

ALLEGAMEN.

Un décret dans un mouvement se pré-
pare dans le grand-duché de Luxembourg.

On a appris à Luxembourg, le 16, que le roi de
Prusse avait mandat au chef du Luxembourg qu'il

émit dès à présent un décret autorisant

la révolution dans le pays.

ALLEGAMEN.

Un décret dans un mouvement se pré-
pare dans le grand-duché de Luxembourg.

On a appris à Luxembourg, le 16, que le roi de
Prusse avait mandat au chef du Luxembourg qu'il

émit dès à présent un décret autorisant

la révolution dans le pays.

ALLEGAMEN.

Un décret dans un mouvement se pré-
pare dans le grand-duché de Luxembourg.

On a appris à Luxembourg, le 16, que le roi de
Prusse avait mandat au chef du Luxembourg qu'il

émit dès à présent un décret autorisant

la révolution dans le pays.

ALLEGAMEN.

Un décret dans un mouvement se pré-
pare dans le grand-duché de Luxembourg.

On a appris à Luxembourg, le 16, que le roi de
Prusse avait mandat au chef du Luxembourg qu'il

émit dès à présent un décret autorisant

la révolution dans le pays.

ALLEGAMEN.

Un décret dans un mouvement se pré-
pare dans le grand-duché de Luxembourg.

On a appris à Luxembourg, le 16, que le roi de
Prusse avait mandat au chef du Luxembourg qu'il

émit dès à présent un décret autorisant

la révolution dans le pays.

ALLEGAMEN.

Un décret dans un mouvement se pré-
pare dans le grand-duché de Luxembourg.

On a appris à Luxembourg, le 16, que le roi de
Prusse avait mandat au chef du Luxembourg qu'il

émit dès à présent un décret autorisant

la révolution dans le pays.

ALLEGAMEN.

Un décret dans un mouvement se pré-
pare dans le grand-duché de Luxembourg.

On a appris à Luxembourg, le 16, que le roi de
Prusse avait mandat au chef du Luxembourg qu'il

émit dès à présent un décret autorisant

la révolution dans le pays.

ALLEGAMEN.

Un décret dans un mouvement se pré-
pare dans le grand-duché de Luxembourg.

On a appris à Luxembourg, le 16, que le roi de
Prusse avait mandat au chef du Luxembourg qu'il

émit dès à présent un décret autorisant

la révolution dans le pays.

ALLEGAMEN.

Un décret dans un mouvement se pré-
pare dans le grand-duché de Luxembourg.

On a appris à Luxembourg, le 16, que le roi de
Prusse avait mandat au chef du Luxembourg qu'il

émit dès à présent un décret autorisant

la révolution dans le pays.

ALLEGAMEN.

Un décret dans un mouvement se pré-
pare dans le grand-duché de Luxembourg.

On a appris à Luxembourg, le 16, que le roi de
Prusse avait mandat au chef du Luxembourg qu'il

émit dès à présent un décret autorisant

la révolution dans le pays.

ALLEGAMEN.

Un décret dans un mouvement se pré-
pare dans le grand-duché de Luxembourg.

On a appris à Luxembourg, le 16, que le roi de
Prusse avait mandat au chef du Luxembourg qu'il

émit dès à présent un décret autorisant

la révolution dans le pays.

ALLEGAMEN.

Un décret dans un mouvement se pré-
pare dans le grand-duché de Luxembourg.

On a appris à Luxembourg, le 16, que le roi de
Prusse avait mandat au chef du Luxembourg qu'il

émit dès à présent un décret autorisant

la révolution dans le pays.

ALLEGAMEN.

Un décret dans un mouvement se pré-
pare dans le grand-duché de Luxembourg.

On a appris à Luxembourg, le 16, que le roi de
Prusse avait mandat au chef du Luxembourg qu'il

émit dès à présent un décret autorisant

la révolution dans le pays.

ALLEGAMEN.

Un décret dans un mouvement se pré-
pare dans le grand-duché de Luxembourg.

On a appris à Luxembourg, le 16, que le roi de
Prusse avait mandat au chef du Luxembourg qu'il

émit dès à présent un décret autorisant

la révolution dans le pays.

ALLEGAMEN.

Un décret dans un mouvement se pré-
pare dans le grand-duché de Luxembourg.

On a appris à Luxembourg, le 16, que le roi de
Prusse avait mandat au chef du Luxembourg qu'il

émit dès à présent un décret autorisant

la révolution dans le pays.

ALLEGAMEN.

Un décret dans un mouvement se pré-
pare dans le grand-duché de Luxembourg.

On a appris à Luxembourg, le 16, que le roi de
Prusse avait mandat au chef du Luxembourg qu'il

émit dès à présent un décret autorisant

la révolution dans le pays.

ALLEGAMEN.

Un décret dans un mouvement se pré-
pare dans le grand-duché de Luxembourg.

On a appris à Luxembourg, le 16, que le roi de
Prusse avait mandat au chef du Luxembourg qu'il

émit dès à présent un décret autorisant

la révolution dans le pays.

ALLEGAMEN.

Un décret dans un mouvement se pré-
pare dans le grand-duché de Luxembourg.

On a appris à Luxembourg, le 16, que le roi de
Prusse avait mandat au chef du Luxembourg qu'il

émit dès à présent un décret autorisant

la révolution dans le pays.

ALLEGAMEN.

Un décret dans un mouvement se pré-
pare dans le grand-duché de Luxembourg.

On a appris à Luxembourg, le 16, que le roi de
Prusse avait mandat au chef du Luxembourg qu'il

émit dès à présent un décret autorisant

la révolution dans le pays.

ALLEGAMEN.

Un décret dans un mouvement se pré-
pare dans le grand-duché de Luxembourg.

On a appris à Luxembourg, le 16, que le roi de
Prusse avait mandat au chef du Luxembourg qu'il

émit dès à présent un décret autorisant

la révolution dans le pays.

ALLEGAMEN.

Un décret dans un mouvement se pré-
pare dans le grand-duché de Luxembourg.

On a appris à Luxembourg, le 16, que le roi de
Prusse avait mandat au chef du Luxembourg qu'il

émit dès à présent un décret autorisant

la révolution dans le pays.

ALLEGAMEN.

Un décret dans un mouvement se pré-
pare dans le grand-duché de Luxembourg.

On a appris à Luxembourg, le 16, que le roi de
Prusse avait mandat au chef du Luxembourg qu'il

émit dès à présent un décret autorisant

la révolution dans le pays.

ALLEGAMEN.

Un décret dans un mouvement se pré-
pare dans le grand-duché de Luxembourg.

On a appris à Luxembourg, le 16, que le roi de
Prusse avait mandat au chef du Luxembourg qu'il

émit dès à présent un décret autorisant

la révolution dans le pays.

ALLEGAMEN.

Un décret dans un mouvement se pré-
pare dans le grand-duché de Luxembourg.

On a appris à Luxembourg, le 16, que le roi de
Prusse avait mandat au chef du Luxembourg qu'il

émit dès à présent un décret autorisant

la révolution dans le pays.